Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 029-212902548-20260709-2683-DE

TI-KÊR SANT-MARTIN-WAR-AR-MAEZ
(PENN-AR-BED)

MAIRIE
DE
St-MARTIN-DES-CHAMPS
(FINISTÈRE)

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
DÉLIBÉRATION N° 2026/83

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2026

Date de convocation : 30 juin 2026
Date d'affichage : 30 juin 2026
Nombre de conseillers :

* en exercice : **27**
* présents : **20**
* votants : **26**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le **NEUF JUILLET** à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jonas **PLUSQUELLEC**, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : S. **AUTRET** – N. **CABIC** – J. **CLOAREC** – A. **DELHAYE** – E. **GUELENNOC** – R. **GUICHETEAU** – G. **JUHEL** – S. **LE BIHAN** – A.S. **LE BRIS** – M. **LE NOIR** – P. **LARHANTEC** – M. **MADEC-CLEÏ** – C. **MALGORN** – A. **MARTIN** – C. **NICOLAS** – J. **PLUSQUELLEC** – A. **POULIZAC** – E. **ROUDAUT** – M. **ROUSIC** – G. **VANDERSTRAETEN-PERON**

ABSENTS : J. **BATIONO** – F. **BIHORÉ** – M. **COLLET** – K. **CORDIER** – R. **GUIRIEC** – K. **LE COZ** – M. **POULIQUEN**

PROCURATIONS :
M. Jonathan **BATIONO** a donné pouvoir à M. Michel **MADEC-CLEÏ**
M. Fabien **BIHORÉ** a donné pouvoir à Mme Arielle **POULIZAC**
Mme Karine **CORDIER** a donné pouvoir à Mme Annick **MARTIN**
M. Romain **GUIRIEC** a donné pouvoir à Mme Nolwenn **CABIC**
M. Kévin **LE COZ** a donné pouvoir à Mme Sandrine **AUTRET**
M. Marc **POULIQUEN** a donné pouvoir à Mme Catherine **MALGORN**

****

Mme Nolwenn **CABIC** a été nommée secrétaire de séance.

****

OBJET : PROJET DE MISE EN VENTE DE LOGEMENTS LOCATIFS PAR ARMORIQUE HABITAT

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 029-212902548-20260709-2683-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2026 **DÉLIBÉRATION N° 2026/83**

OBJET : PROJET DE MISE EN VENTE DE LOGEMENTS LOCATIFS PAR ARMORIQUE HABITAT

Le bailleur social Armorique Habitat a informé récemment la commune de son intention de mettre en vente plusieurs logements locatifs situés sur le territoire communal. Cette opération concerne 8 logements situés rue Eric Tabarly.

La mise en vente de logements locatifs sociaux poursuit plusieurs objectifs d'intérêt général.

Elle vise tout d'abord à favoriser l'accession sociale à la propriété en permettant à des ménages, souvent exclus du marché immobilier traditionnel, de devenir propriétaires de leur résidence principale.

Cette démarche permet également au bailleur social de dégager des recettes qui seront réinvesties dans des opérations de construction ou de réhabilitation de nouveaux logements sociaux, contribuant ainsi au développement et au renouvellement de l'offre locative.

Enfin, elle participe au renforcement de la mixité résidentielle en diversifiant les statuts d'occupation au sein des quartiers et en favorisant la constitution de parcours résidentiels adaptés aux besoins des habitants.

Le programme concerné comprend 4 logements de type T3 d'une surface d'environ 66 m² et 4 logements de type T4 d'une surface d'environ 82 m² (**voir annexe**).

Les prix estimatifs réalisés par le bailleur font apparaître des prix compris entre 120 000 € et 130 000 € pour les logements de type T3 et entre 145 000 € et 155 000 € pour les logements de type T4.

Il convient toutefois de rappeler que la commune de Saint-Martin-des-Champs est soumise aux dispositions de la loi Solidarité et Renouvellement urbains (SRU) du 13 décembre 2000 imposant un taux cible de 20 % de logements locatifs sociaux sur la période 2023-2025.

Par courrier en date du 25 juin 2025, Monsieur le Préfet du Finistère, précise que la commune de Saint-Martin-des-Champs est rentrée dans le dispositif SRU en 2025. L'objectif de rattrapage partiel notifié (portant sur l'année 2025) s'élève à 12 logements sociaux.

Après analyse des données par les services de l'Etat, il ressort que le bilan quantitatif des logements produits atteint un taux de 258 % par rapport à l'objectif. Le bilan étant supérieur à 100 %, la commune bénéficiera d'un report de 19 logements sur le prochain triennal (2026-2028).

A cet égard, les bailleurs sociaux sont appelés à poursuivre leurs investissements en matière de construction afin de contribuer au respect des obligations légales et de répondre aux besoins des ménages en attente d'un logement social.

Le dossier a été examiné en commission Bâtiments Environnement Aménagement Urbanisme du 10 juin 2026.

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 029-212902548-20260709-2683-DE

Il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer concernant ce dossier.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité des vingt-six suffrages exprimés se prononcent favorablement concernant ce dossier.

Secrétaire de séance
Nolwenn **CABIC**
Conseillère Municipale

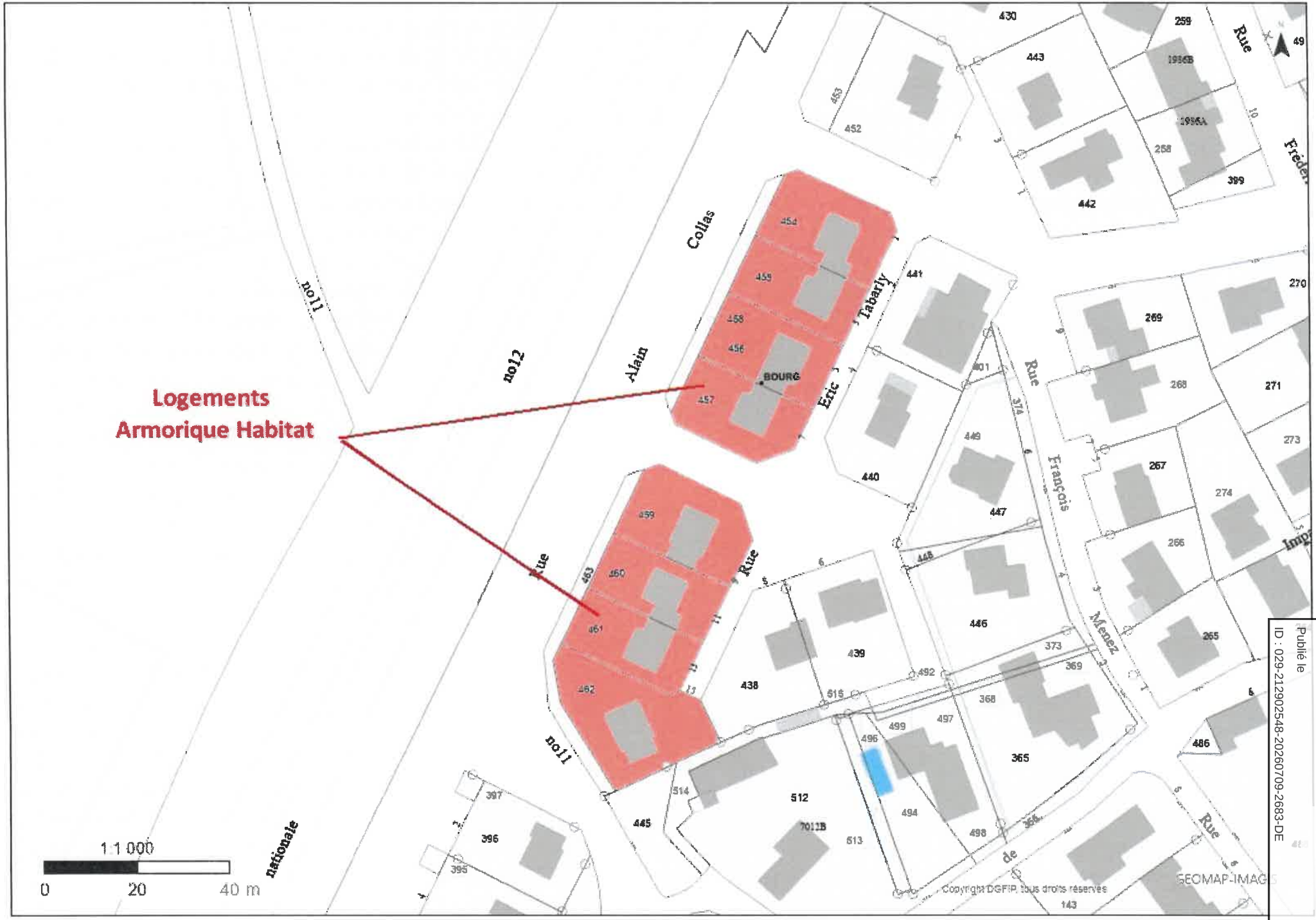
MAIRIE DE SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS

Le Maire,

Jonas **PLUSQUELLEC**

Le Maire, - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Annexe



Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 029-212902548-20260709-2683-DE